

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JUIN 2022

Date de convocation : 13 juin 2022

Présents : Mme Anne-Marie THÉVENET - M. Yannick TROTIGNON - Mme Corine DAVAU - M. Vincent GOUMIN - Mme Annie LEVEAUX – M. Jean-Marc POMMÉ – M. PEZÉ Philippe - M. Yves GUYAU – Mme Kathia CHABAUD – M. Stéphane LECLERC – Mme Patricia CONARD - M. Sébastien PICOTIN – Mme Claire-Anne BETHULEAU

Absent : M. Alain ANGIER

Communauté de Communes Val de Cher Controis : modification des statuts

Dans sa séance du 23 mai 2022 le conseil communautaire a décidé la modification des statuts de la communauté et notamment :

- Compétence obligatoire : modification de l'article A3-nouvel intitulé : mise en œuvre du SDAGV notamment pour l'habitat, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements destinés à l'accueil des gens du voyage
- Adjonction d'une compétence optionnelle B6 : aménagement, entretien et gestion de la véloroute V46 « Cœur de France à vélo et de ses boucles »

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales cette décision doit faire l'objet d'une délibération concordante des communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal n'approuve pas la modification des statuts pour cette compétence :

- Compétence obligatoire : modification de l'article A3- nouvel intitulé : mise en œuvre du SDAGV notamment pour l'habitat, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements destinés à l'accueil des gens du voyage

POUR : 3 ABSTENTION : 0 CONTRE : 10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification des statuts pour cette compétence :

- Adjonction d'une compétence optionnelle B6 : aménagement, entretien et gestion de la véloroute V46 « Cœur de France à vélo et de ses boucles »

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) – Route Européenne équestre d'Artagnan

Après étude des documents, le conseil municipal donne un avis favorable et demande l'inscription au PDIPR de la voie figurant sur le plan annexé soit « la rue de Couddes » d'une longueur de 210 mètres.

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Déviation : cession de terrains appartenant à la commune au conseil départemental

Dans le cadre de la déviation la commune est propriétaire de deux terres agricoles, estimées par le service des domaines : parcelle ZD N°27 – prix estimé 1544 € - parcelle ZY N°62 – prix estimé 3.177 €.

Madame le Maire propose de céder ces parcelles au Conseil départemental aux prix estimés.

Après étude, le conseil municipal décide la cession au conseil départemental de la parcelle ZD N°27 au prix de 1544€ et la parcelle ZY N°62 au prix de 3177 € et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Demande de subvention dans le cadre des amendes de police

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité routière, il peut être allouée une subvention dans le cadre des amendes de police.

Le conseil municipal décide de demander une subvention dans le cadre des amendes de police.

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Réforme de la publicité des actes (délibérations, arrêtés ...)

À partir du 1^{er} juillet 2022, les collectivités de moins de 3500 ha doivent déterminer le mode de publicité des actes qui peut être sous 3 formes :

- Publicité des actes par affichage,
- Publicité des actes de la commune par publication papier dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat,
- Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

Madame le Maire propose de maintenir la publicité des actes par affichage et en complément sur les supports électroniques de la commune.

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

14 juillet : prix du repas

La commission des fêtes a fixé le prix du repas à 12 € - adulte - plateau repas gratuit pour les moins de 10 ans.

Le conseil municipal doit entériner afin de pouvoir faire l'encaissement.

Le conseil municipal entérine la décision de la commission des fêtes.

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Informations diverses

Jean-Marc s'occupe du cadeau des enfants qui partent en 6^{ème}

Reprise de l'épicerie par Alexandra GILLES en septembre 2022